



Commune
de **THÉNÉSOL**

AVIS

PROPOSITION RAMONAGE, FUMISTERIE, DEBISTRAGE, DEGOUDRONNAGE

Dans un souci de mutualisation des actions, nous vous proposons, en partenariat avec les Communes de Césarches et Allondaz, de répertorier les foyers concernés par un besoin de faire ramoner les conduits de fumée d'appareil quel qu'il soit (foyer ouvert, poêle à bois/à granules, cuisinières à bois, chaudière fioul ...).

Une commande groupée permettra une économie substantielle à chaque foyer.

Nous vous rappelons qu'il y a une obligation d'entretien annuel des foyers et appareil de chauffage, de cuisine et de production d'eau chaude à combustion ; une obligation de ramonage des conduits de fumées ; et obligation de conseils lors de l'entretien du ramonage des foyers, appareils ou conduits à combustibles solides. (Décret n°2023-641 du 20 juillet 2023)

Si vous souhaitez bénéficier de cette action, et afin que nous puissions recenser les besoins, merci de bien vouloir vous inscrire directement en Mairie :

- par téléphone au **04.79.37.65.29**
- par mail : mairie.thenesol@wanadoo.fr

avant le 15 novembre 2025